

# NOMMER LES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

---

## Thésaurus concerné : Thésaurus des expositions professionnelles

*Ceci peut être saisi directement par l'entreprise, le personnel administratif, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.*

### ■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des expositions professionnelles ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

#### **Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST**

- Risques identifiés : nature des nuisances (physiques, chimiques, biologiques, organisationnelles, autres), périodes d'exposition, fréquence et niveaux d'exposition, dates et résultats des contrôles des expositions aux postes de travail
- Modifications du poste ou des conditions de travail, des activités ou tâches, des expositions, des risques ou des mesures de prévention

#### **Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST**

- Existence ou absence de signes cliniques destinés à évaluer le lien entre l'état de santé du travailleur et les expositions professionnelles antérieures

#### **Tableau 5 – Informations concernant les propositions et l'avis du médecin du travail à colliger dans le DMST**

- Informations sur les expositions professionnelles, les risques identifiés et les moyens de protection

### ■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

#### **⚙ [Descriptif du Thésaurus des expositions professionnelles](#)**

Le Thésaurus des expositions professionnelles regroupe des expositions professionnelles, soit déjà identifiées comme des dangers ou des nuisances par la littérature scientifique (plomb), soit non encore ou non systématiquement étiquetées comme nuisances (cosmétique). Ceci permettra aux différents acteurs de nommer l'exposition professionnelle et, éventuellement, de participer à la mise en évidence de lien ou d'absence de lien entre cette exposition et un effet sur la santé.

#### **⚙ [Garantie et modalité de mise à jour](#)**

La veille des besoins et la maintenance évolutive du Thésaurus des expositions professionnelles, à partir de la version dite « Beta 2 » de 2014, sont assurées par un groupe multipartite-

narial (ACMS, ANACT, ANSES, APST-BTP-RP, CCPP, CCMSA, CNAM, DARES, INRS, médecins-inspecteurs du travail, Présanse, Santé Publique France, SFMT), hébergé à l'ANSES à travers un Groupe plénier et des sous-groupes thématiques.

Elles ont pour finalité de mettre, à la disposition des acteurs de la Santé au travail identifiés, une version tenant compte des besoins et contraintes de chacun, mais aussi de l'actualité scientifique et réglementaire, ainsi que des règles de construction d'un Thésaurus.

La maintenance évolutive s'appuie sur les règles et modalités de structuration et d'élaboration du Thésaurus des expositions professionnelles.

Cette veille des besoins et la maintenance évolutive sont pérennes et une nouvelle version, dite « version majeure », est livrée à date anniversaire. Des versions intermédiaires pourront toutefois être livrées au fil de l'eau.

Le Thésaurus des expositions professionnelles étant déjà en circulation auprès de nombreux utilisateurs, la veille doit mesurer en responsabilité l'impact de chaque changement dans le quotidien des utilisateurs, de façon à ne pas gêner les efforts de chaque partenaire (compatibilité ascendante).

Il s'agit d'une veille sur :

- les besoins et contraintes de chaque partenaire.
- les actualités scientifiques.
- l'actualité juridique.

Est intégrée, autant que possible, une veille sur l'existence de nomenclatures françaises ou internationales existantes.

### **⚙️ Structure du Thésaurus des expositions professionnelles**

Le Thésaurus des expositions professionnelles correspond à une liste d'expositions avec des libellés les plus neutres possibles, répondant à un souci de description, sans quantification ou qualification du niveau de danger.

Le Thésaurus est composé de deux axes descriptifs, comportant en tout neuf classes :

- un axe « substances et agents » ;
- un axe « produits, usages ou contextes d'expositions », élaboré pour distinguer la substance, ou l'agent du produit dans lequel il est contenu, de son usage ou de son contexte d'exposition.

La structure hiérarchique comprend huit niveaux nommés :

Classe	Sous-classe	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6*
--------	-------------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------

\*Niveau 6 (niveau non utilisé pour le moment).

Le Thésaurus comprend 8 132 libellés qui peuvent être associés à un synonyme et à un descriptif, et chacun d'eux est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de quatorze digits.

Les classes du Thésaurus sont les suivantes et les liens hypertextes permettent la consultation de la présentation des arborescences complètes de l'ensemble des niveaux pour chacune d'elles :

- Agent chimique (Cf. [annexe n°13](#))
- Agent biologique (Cf. [annexe n°14](#))
- Roche et autre substance minérale (Cf. [annexe n°15](#))
- Agent physique (Cf. [annexe n°16](#))
- Facteur biomécanique (Cf. [annexe n°17](#))
- Facteur organisationnel, relationnel et éthique (Cf. [annexe n°18](#))
- Produit ou procédé industriel (Cf. [annexe n°19](#))
- Qualité de l'espace de travail (Cf. [annexe n°20](#))
- Equipement, outil, machine et engin de travail (Cf. [annexe n°21](#))



Le Thésaurus est complété de qualificatifs (métadonnées) proposés et renseignés par Présanse.

Les qualificatifs pouvant être rattachés aux libellés du Thésaurus des expositions professionnelles sont les suivants :

- Agent biologique pathogène groupes 2, 3 et 4 (**Cf. [annexe n°22](#)**)
- Tableaux des maladies professionnelles (régime général) (**Cf. [annexe n°23](#)**)
- Numéro CAS (**Cf. [annexe n°24](#)**)
- Agent chimique dangereux (ACD) (**Cf. [annexe n°25](#)**)
- Facteur de pénibilité (**Cf. [annexe n°26](#)**)
- Agent cancérigène, mutagène, reprotoxique (1A, 1B ou 2) (**Cf. [annexe n°27](#)**)
- Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) (**Cf. [annexe n°28](#)**)
- Valeur limite à court terme (VLCT) (**Cf. [annexe n°29](#)**)
- Risque particulier (SIR) (**Cf. [annexe n°30](#)**)
- Risque générant une visite d'information et de prévention (VIP) avant affectation (**Cf. [annexe n°31](#)**)
- Risque générant un suivi individuel adapté (SIA) (**Cf. [annexe n°32](#)**)
- Suivi post-exposition (**Cf. [annexe n°67](#)**)
- Suivi post-professionnel (**Cf. [annexe n°68](#)**)
- Visite de fin de carrière (**Cf. [annexe n°69](#)**)

Chaque lien hypertexte renvoie à un regroupement des libellés concernés par le qualificatif.

Afin d'en faciliter l'utilisation et d'aider les utilisateurs au quotidien, les Groupes Thésaurus de Présanse ont fait le choix de présenter chaque classe de risque séparément et sans toutes les colonnes, afin d'alléger le support visuel. Ils proposent également des index par métadonnées permettant, ainsi, d'autres portes d'entrée dans le Thésaurus des expositions professionnelles.

### **⚙ [Des aides complémentaires à la saisie : short-list](#)**

Le Thésaurus comporte également une [new short-list](#) ou nouvelle liste courte Présanse, travaillée en 2021, permettant à l'utilisateur une recherche simplifiée, qui conserve la possibilité, si sa recherche a été infructueuse, d'élargir celle-ci à l'ensemble de la table.

Les Groupes Thésaurus ont ainsi procédé à une simplification de la short-list initiale en retirant les libellés associés à une VLEP et/ou une VLCT, de même que les agents chimiques dangereux. Dans le même temps, et à la demande des utilisateurs, ils se sont attachés à regarder, à partir des occurrences de saisie dans les Services portées à sa connaissance, les « facteurs organisationnels, relationnels et éthiques » pouvant être ajoutés à cette new short-list. Ainsi, dix nouveaux libellés de cette partie du Thésaurus des expositions professionnelles ont été ajoutés à la new short-list.

Pour ce Thésaurus, celle-ci se compose des libellés faisant l'objet ou étant considérés comme :

- Risques particuliers
- Risques générant un suivi individuel adapté (SIA)
- Facteur de pénibilité
- Cancérogène et/ou mutagène et/ou reprotoxique 1A ou 1B
- Agent biologique pathogène des groupes 3 et 4
- Tableaux de maladies professionnelles
- + les libellés les plus saisis dans les Services
- + quelques facteurs organisationnels, relationnels et éthiques

Un travail a été mené par les Groupes Thésaurus pour analyser les occurrences des cent libellés les plus saisis par les Services. A l'issue de ce travail, vingt-trois libellés ont ainsi été ajoutés à la short-list.

La new short-list du Thésaurus des expositions professionnelles est consultable via le lien hypertexte suivant : new short-list (**Cf. [annexe n°33](#)**).

### Des aides complémentaires à la saisie : MEEP

En complément du Thésaurus des expositions professionnelles, le préventeur dispose de MEEP (Matrice Emploi-Expositions Potentielles) qui proposent pour un intitulé d'emploi et son code PCS-ESE 2003-2017 (Thésaurus des professions), une liste d'expositions professionnelles potentielles regroupées en fonction des classes du Thésaurus des Expositions Professionnelles.



Les Matrices Emploi-Expositions Potentielles ont été conçues par le Groupe ASMT FMP (Action Scientifique en Milieu de Travail, Fiches Médico-Professionnelles) de Présanse à partir des fiches du site [www.fmpcisme.org](http://www.fmpcisme.org) pour répondre à la demande des SSTI.

En termes d'ergonomie d'utilisation, il a été demandé expressément aux éditeurs de logiciels de permettre l'affichage des MEEP en deux temps :

- un premier, où n'apparaissent que les classes d'expositions et les expositions professionnelles considérées comme des risques particuliers ou correspondant à des facteurs de pénibilité ;
- dans un second temps seulement, de permettre la consultation de l'ensemble des expositions potentielles retenues pour un métier donné.

MATRICE EMPLOI EXPOSITIONS POTENTIELLES COURTE - COIFFEUR

Classe d'expositions professionnelles	Exposition professionnelle	Coiffeur	562b
<b>agent chimique</b>	formaldéhyde		
	hydroquinone		
	hydroxyde de calcium		
	nickel		
<b>facteur biomécanique</b>	mouvement répétitif du membre supérieur		
	posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis		
<b>produit ou procédé industriel</b>	laque capillaire		
	parfum et substance aromatique		

MEEP ciblée SIR et facteurs de pénibilité

MATRICE EMPLOI EXPOSITIONS POTENTIELLES COMPLETE - COIFFEUR

Classe d'expositions professionnelles	Exposition professionnelle	Coiffeur	562b
<b>agent chimique</b>	acide peracétique		
	ammoniaque (NH4OH)		
	composé d'ammonium quaternaire		
	formaldéhyde		
	hydroquinone		
	hydroxyde de calcium		
	nickel		
	peroxyde d'hydrogène		
	persulfate		
	p-phenylenediamine		
<b>agent biologique</b>	pediculus humanus capitis		
	trichophyton		
<b>agent physique</b>	bruit de fond		
	éclairage localement insuffisant		
	éclairage avec rendu des couleurs insuffisant		
	éclairage localement éblouissant		
	électricité		
	insuffisance d'aération		
<b>facteur biomécanique</b>	mouvement répétitif du membre supérieur		
	posture debout avec piétinement		
	posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis		
<b>facteur organisationnel, relationnel et éthique</b>	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		
	contact régulier avec le public		
	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement, rythme imposé, délai à respecter)		
	travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions		
	variabilité, imprévisibilité de la charge de travail		
<b>produit ou procédé industriel</b>	coloration permanente (paraphénylène diamine, paratoluylène diamine, resorcinol...)		
	coloration semi-permanente, henné		
	décolorant, éclaircissant capillaire		
	desinfectant		
	laque capillaire		
	parfum et substance aromatique		
	produit d'entretien		
	produit défrisant		
	produit pour permanente (ondulation)		
	protéine de latex		
shampooing			
<b>lieu et local de travail</b>	sol du local encombré		
	sol du local glissant		
<b>équipement, outil, machine et engin de travail</b>	outil à main lourde		
	outil tranchant		

Version du 04-01-2021

VERSION 2021

1

MEEP complète

Ces matrices constituent des outils simples dans leur utilisation et constituent, en outre, une première porte d'entrée à l'utilisation des Thésaurus Harmonisés, en particulier pour le Thésaurus des expositions professionnelles.

Par l'utilisation de ces MEEP, le préventeur peut ainsi renseigner les expositions professionnelles qu'il a pu observer, ou mesurer, ou bien qui lui ont été rapportées.

Actuellement, les MEEP couvrent plus de 1 400 métiers, dont la liste exhaustive est accessible via le lien hypertexte suivant : liste des métiers couverts par les MEEP (Cf. [annexe n°34](#)).

Parallèlement, ces matrices sont téléchargeables et imprimables, en accès libre, sur le site [www.fmpcisme.org](http://www.fmpcisme.org), au format Word.



### ⚙️ Des aides complémentaires à la saisie : deux sous-mains

Est également mis à disposition des utilisateurs des Services, par les Groupes Thésaurus, un sous-main (**Cf. annexe n°35**) permettant de prendre connaissance des premiers niveaux de l'arborescence du Thésaurus. Présenté sous la forme de cartes mentales des classes, sous-classes et niveau 1 du Thésaurus des expositions professionnelles, ce sous-main pourra constituer une aide à la saisie au quotidien.

### ⚙️ Méthodologie de veille et de mise à jour

**Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : [veille-thesaurus@presanse.fr](mailto:veille-thesaurus@presanse.fr).**

La veille du Thésaurus des expositions professionnelles consiste à assurer une veille des besoins des utilisateurs, ainsi qu'une maintenance évolutive, ou éventuellement une évolution plus lourde du Thésaurus des expositions professionnelles. Il est entendu par veille des besoins, la surveillance active des besoins des acteurs de la Santé au travail concernant le Thésaurus, et par maintenance évolutive, l'évolution régulière de celui-ci.

Le processus de veille et de mise à jour du Thésaurus des expositions se fait à partir des remontées des utilisateurs. Elles sont assurées par les groupes de travail, hébergés à l'ANSES, auxquels contribue activement Présanse par l'intermédiaire de son médecin-conseil, en suivant une méthodologie précise d'analyse et d'acceptation ou non des propositions d'ajouts ou de modifications.

Tout personnel d'un SSTI peut être à l'initiative d'une demande, mais celle-ci sera obligatoirement formulée auprès de Présanse (cf. encart ci-dessus).

Les demandes seront colligées et proposées à l'ANSES.

*L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des expositions professionnelles, entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2021 et 2022](#) » est annexé au présent guide.*



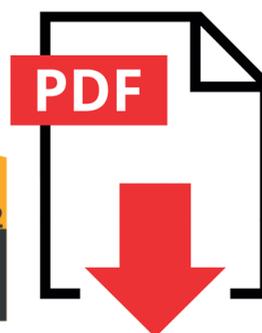
Pour information, les mises à jour apportées au Thésaurus des expositions professionnelles entre les versions 2021 et 2022 ont été les suivantes :

- ▶ Important travail d'accentuation des libellés de l'ensemble du Thésaurus.
- ▶ Création de deux nouvelles classes « qualité de l'espace de travail » et « facteur organisationnel, relationnel et éthique ».
- ▶ Au total 431 inactivations de libellés, 3163 modifications de libellés et ajout de 309 nouveaux libellés
- ▶ Concernant les qualificatifs maintenus par Présanse
- ▶ Ajout de trois nouveaux qualificatifs : Suivi post-exposition, Suivi post-professionnel, Visite de fin de carrière
- ▶ Mise à jour des autres qualificatifs – 1180 mises à jour apportées

La version 2022 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



Télécharger le Thésaurus  
des expositions professionnelles



(Cf. annexe n°36)